

**Méditation de Mgr Alexandre Joly, évêque de Troyes,
coordinateur du Synode pour la France,
sur le discernement synodal**

Mettre en œuvre un discernement spirituel

La démarche synodale dans les diocèses consiste à entreprendre un processus d'écoute, de dialogue et de discernement communautaire.

Il y a un vrai défi à apprendre à écouter, surtout à écouter ce qui nous surprend, à prendre le temps, à donner à l'autre le temps d'écouter.

Mais il y a également un vrai défi à apprendre et mettre en œuvre le discernement communautaire.

Bien mettre en œuvre ce discernement communautaire participe au signe prophétique qu'est l'Église en synode. Le discernement ne peut se faire qu'en laissant l'Esprit lui-même forger en nous une mentalité vraiment synodale.

Combat spirituel

Ne soyons pas surpris, il y a des obstacles et un combat pour réaliser ce discernement.

Comme le rappelle [le document préparatoire](#) §21, il y a cet acteur de plus, l'antagoniste, qui vient apporter la division. Disciples du Christ, nous sommes confrontés au mystère de la Croix ; devant ce mystère, certains s'en vont, les foules de l'Évangile changent d'humeur. Le Diviseur vient également distiller des entraves qui prennent diverses formes : « la rigueur religieuse », « l'injonction morale » habituellement plus exigeante que celle de Jésus, « la séduction d'une sagesse politique mondaine qui serait plus efficace ».

Se laisser conduire par l'Esprit

Pour vaincre ces tentations et égarements, une conversion permanente est nécessaire, afin de parvenir au discernement des esprits, conduit par l'Esprit. Fondamentalement, le discernement ou plutôt le processus de discernement est le fait d'écouter en commun l'Esprit.

Puisqu'il s'agit d'une écoute en commun de l'Esprit, il est nécessaire de prendre le temps, d'être dans une démarche et une ambiance spirituelles qui permettent l'ouverture au partage et à l'écoute.

Ce discernement ne se fait que dans la prière, le silence, l'écoute de la Parole de Dieu. C'est ainsi que la démarche d'écoute mutuelle devient une expérience authentique de discernement de la voix de l'Esprit Saint. Pour que ce discernement authentique ait lieu, nous avons besoin de temps pour parvenir à une réflexion profonde et entrer dans un esprit de confiance mutuelle, une foi commune, un objectif partagé.

N'oublions pas que le discernement a pour fin non pas tant une réforme de l'Église mais plutôt de mettre nos pas sur le chemin qui mène à l'Église que Dieu nous appelle à être.

Synode et peuple de Dieu

Le discernement est lui-même un acte synodal, avec les trois dimensions de communion, de participation et de mission. La diversité des dons est mise au service de la mission de l'Église dans le monde.

Dieu est à l'œuvre dans son Église, dans le peuple que lui-même a convoqué et rassemblé.

Le concile le rappelle : « *Le corps entier des fidèles, oint par le Saint, ne peut se tromper en matière de croyance. Ils manifestent cette propriété particulière par le discernement surnaturel de tout le peuple en matière de foi, lorsque, depuis les évêques jusqu'au dernier des fidèles laïcs, ils manifestent un accord universel en matière de foi et de morale* » (LG 12).

Ce discernement n'est pas œuvre humaine à proprement parler : il est animé par l'Esprit Saint et se réalise par le dialogue entre tous les peuples ; c'est la démarche du synode universel, tel que le pape François l'a mis en place.

En mettant en œuvre le discernement, que ce soit au niveau d'un petit groupe qui apporte sa contribution au synode, que ce soit au niveau de la synthèse diocésaine, puis celle nationale, puis le travail de la Congrégation pour l'Église universelle, c'est l'Esprit Saint qui agit. Cela ne va pas dans tous les sens : nous lisons les signes des temps dans la fidélité aux enseignements de l'Église.

Le discernement dans le style synodal

L'écoute synodale est tournée vers le discernement.

Nous écoutons en vue d'exercer un discernement, en vue d'apprendre l'art du discernement personnel et communautaire, en vue d'exercer cet art du discernement personnel et communautaire. Nous nous écoutons les uns les autres, nous écoutons notre tradition de foi, nous écoutons les signes des temps, et nous discernons ce que Dieu nous dit à tous. Le Pape François le traduit ainsi : « *Écouter Dieu afin qu'avec lui nous puissions entendre le cri de son peuple ; écouter son peuple jusqu'à ce que nous soyons en harmonie avec la volonté à laquelle Dieu nous appelle* » (Discours pour le 50^{ème} anniversaire de l'institution du Synode des Évêques, 17 octobre 2015).

Un tel discernement n'est pas simplement un acte ponctuel ; il s'agit d'un acte essentiel de notre être synodal, et donc c'est un mode de vie, ancré dans le Christ, suivant la direction de l'Esprit Saint. Un tel discernement aide nos communautés à affronter le temps présent avec l'Esprit, à entrer dans la mission que l'Esprit nous donne.

Le discernement est un acte de l'Esprit, un acte spirituel : c'est une grâce de Dieu qui requiert notre implication humaine. Notre implication humaine est simple : prier,

réfléchir, être attentif à sa disposition intérieure, s'écouter et se parler les uns aux autres de manière authentique, significative et accueillante ([Vademecum 2.2](#)).

Mettre en œuvre un discernement spirituel

Quelques clés pour réaliser un discernement spirituel.

C'est un discernement spirituel, donc c'est l'art d'interpréter dans quelle direction les désirs du cœur nous conduisent, sans se laisser séduire par ce qui nous mène là où nous n'avons jamais voulu aller. Il implique donc une réflexion qui engage à la fois le cœur et la tête dans les décisions à prendre, des décisions qui impactent notre vie concrète, et qui nous donnent de chercher et de trouver la volonté de Dieu.

Ce discernement est un acte de foi : nous croyons que Dieu est à l'œuvre dans le monde et que nous sommes appelés à écouter ce que l'Esprit nous suggère.

L'écoute fait partie du processus synodal ; le discernement est son objectif ; la participation est donc le chemin du discernement.

Cela conduit à impliquer d'autres personnes, dont des personnes qui ont des opinions différentes des nôtres. Écouter ceux qui ont les mêmes opinions que nous ne porte aucun fruit. Dieu parle souvent par la voix de ceux que nous pouvons facilement exclure, rejeter, mépriser. Cela nécessite de faire un effort particulier. Accepter que ceux-là peuvent nous conduire à changer notre façon de penser.

La synthèse est un acte de discernement qui nous prépare à l'étape suivante. Elle ne consiste pas à rapporter les tendances communes et les points de convergence ; elle met en évidence les points qui frappent une corde sensible, qui inspirent un point de vue original, qui ont un impact sur la communauté, qui ouvrent un nouvel horizon, qui invitent à une conversion, qui nous lancent dans un chemin où nous ne maîtrisons pas tout. Dieu se penche plus particulièrement sur les plus petits : accorder une attention toute particulière aux voix de ceux qui ne sont pas souvent entendus, intégrer l'apport des plus petits, des plus fragiles, des minorités.

Le discernement nécessite d'intégrer les expériences positives mais également les expériences difficiles afin de refléter la réalité de ce qui a été écouté.

L'évêque dans le discernement spirituel

Ce travail de discernement se fait avec l'évêque qui a reçu comme ministère celui d'être pasteur, enseignant et chargé de la sanctification. L'évêque reçoit un charisme de discernement qui le conduit à être un authentique gardien, interprète et témoin de la foi de l'Église. L'évêque discerne le processus le plus fructueux pour écouter le Peuple de Dieu dans son diocèse, il permet le dialogue. Pendant le processus, l'évêque écoute. Il est bon que l'évêque rencontre régulièrement le référent. C'est lui encore qui convoque l'étape de discernement pour prier, écouter, réfléchir et discerner

la voie synodale sur laquelle la volonté de Dieu se manifeste et appelle le [diocèse](#) tout entier. Selon les diocèses, il peut examiner la synthèse diocésaine en collaboration avec les référents diocésains avant qu'elle ne soit transmise à la conférence épiscopale.



Mgr Alexandre Joly,
évêque de Troyes,
coordinateur du Synode pour la France